

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 4 mai 2015 à vingt heures à la bibliothèque Armand-Miller conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller François Thibault.

## **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures deux minutes.

Madame Daigle invite Mia Widmer, notre mairesse d'un jour de l'école Saint-Urbain, à se joindre au Conseil municipal. Cette activité scolaire conjointe avec la MRC Beauharnois-Salaberry et plusieurs autres partenaires dont le comité OPERES. Elle fera l'appel des points à 5.6 pour, par la suite, une prise de photos officielles.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

15-05-112

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points en italique et le point varia ouvert :

### Invité – Mairesse d'un jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1 Dépôt - états financiers 2014 - invité madame Louise Sénécal
  - 5.2 Demandes d'appui financier
    - a- Hockeyton – Sûreté du Québec
  - 5.3 Rapport – Mairesse
  - 5.4 Adoption des dépenses – avril 2015
  - 5.5 Dépôt - rapport financier – mars 2015
  - 5.6 Correspondance

### Pause photographie – 5 minutes

- 5.7 Rénovation – centre municipal
  - 5.7.1 Fondations
  - 5.7.2 Emplacement des séances du conseil – mois de juin
- 5.8 Renouvellement
  - 5.8.1 Subvention – comité Culturel
  - 5.8.2 Subvention – comité d'Embellissement
  - 5.8.3 Journal Le Suroit Régional
- 5.9 Règlement numéro 347-15 de tarification des travaux de la branche 5G et une partie de la branche 5H de la rivière Esturgeon
- 5.10 Règlement numéro 348-15 de tarification des travaux de la branche 43 de la rivière des Fèves
- 5.11 Location de la salle communautaire – Académie des jeunes sportifs

### 6. Incendies et sécurité civile

- 6.1 Rapport – conseiller
- 6.2 Démission – Stéphane Giroux – pompier
- 6.3 Nomination – lieutenant – Alain Thibault
- 6.4 Entente intermunicipale en incendie – Howick
- 6.5 Achat(s) et contrat(s)
  - 6.5.1 Casques – révision du prix de la soumission

### 7. Travaux publics et assainissement des eaux

- 7.1 Rapport – conseiller
- 7.2 Démission – Sylvain Thibault – employé de voirie et assainissement
- 7.3 Appel de candidature – emploi – employé de voirie et assainissement
- 7.4 Travaux routiers – printemps 2015
  - 7.4.1 Chemin Grande-Ligne - asphalte et accotements – refus et appel d'offres
  - 7.4.2 Rue du Forgeron – asphalte – octroi
  - 7.4.3 Surveillance de chantier et laboratoire – travaux d'asphaltage - rue du Forgeron
  - 7.4.4 Modification – glissière – chemin de la rivière des Fèves nord
- 7.5 Balayage de rues
- 7.6 Achat d'arbres – développement du Forgeron
- 7.7 Contrat de déneigement routier – autorisation d'appel d'offres
- 7.8 Reddition 2014– MTQ

### 8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

- 8.1 Rapport – inspectrice
- 8.2 Piste cyclable – étude préliminaire – octroi

### 9. Bibliothèque, culture et patrimoine

- 9.1 Rapports – conseiller

### 10. Loisirs et divertissement

- 10.1 Rapports – conseiller
- 10.2 Terrain de balle (R)
  - 10.2.1 Achat – poussière de brique et pose
  - 10.2.2 Équipement électrique
  - 10.2.3 Cabanon pour équipement électrique
  - 10.2.4 Entretien du terrain de balle – lignage et nivelage
  - 10.2.5 Toilette
- 11. Environnement et embellissement
  - 11.1 Rapports – conseillère
- 12. Varia
  - 12.1 Slogan
  - 12.2 Grand rendez-vous des régions
  - 12.3 Accotements – route 207
  - 12.4 Îlots déviateurs
- 13. Levée de l'assemblée (seulement lors de la rencontre du conseil municipal)

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015**

15-05-113

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 7 avril 2015 sans modification.

ADOPTÉ

### **4. Période de questions**

Une citoyenne demande de lui expliquer le problème d'égouts sur la rue principale de la semaine dernière. Madame la mairesse Francine Daigle indique que la municipalité a découvert un bouchon de graisse dans la conduite sanitaire à proximité de la station d'essence et a fait déboucher la conduite rapidement. La municipalité portera plus loin ce dossier afin de diminuer ce type de risque.

Un citoyen demande pourquoi la lumière de type quatre faces aux coins du chemin Grande-Ligne et de la montée Grande-Ligne n'est pas fonctionnelle. Le directeur général Monsieur Michel Morneau indique que le branchement des installations à la boîte électrique doit être effectué par Hydro-Québec, ce qui est en attente depuis deux semaines.

Un citoyen demande de rendre l'affichage des commerces plus évident. Madame la mairesse Francine Daigle indique que la municipalité de Saint-Urbain-Premier a octroyé un mandat à un architecte paysagiste lors de la dernière séance du Conseil municipal afin d'étudier la possibilité d'améliorer le volet affichage. Il est demandé de contacter les municipalités voisines afin de s'assurer que l'affichage municipal de notre territoire sur les routes locales est adéquat, par exemple sur la route 207 à Saint-Isidore.

### **5. Administration**

#### **5.1 Dépôt - états financiers 2014 - invité madame Louise Sénécal**

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose le rapport financier 2014 et les rapports de l'auditeur indépendant l'accompagnant. Mme Louise Sénécal, de la firme Chiasson, Gauvreau, comptables agréés, fait une présentation des principaux éléments du rapport financier 2014. L'exercice 2014 se solde par un excédent de 104 064 \$. L'excédent accumulé non affecté s'élève à 385 680 \$ et l'excédent accumulé affecté se chiffre à 120 720\$.

#### **5.2 Demande(s) d'appui financier**

15-05-114

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

a - Hockeyton – Sûreté du Québec

100 \$

ADOPTÉ

### **5.3 Rapport – Mairesse**

Madame la mairesse Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

### **5.4 Adoption des dépenses – avril 2015**

15-05-115

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que les dépenses pour la période du 8 avril au 4 mai 2015 inclusivement, d'un montant total de 128 570,94 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

### **5.5 Rapport financier mars 2015**

Le rapport du mois de mars 2015 du directeur général est déposé.

### **5.6 Liste de la correspondance**

La liste de la correspondance est déposée.

*Il y a une pause de quelques minutes pour la prise des photos officielles avec la petite mairesse d'un jour.*

### **5.7 Rénovation - centre municipal**

#### **5.7.1 Fondations**

Monsieur le directeur général Michel Morneau indique qu'une rencontre a eu lieu le 4 avril à 14h avec deux ingénieurs, une ingénieure-stagiaire, un représentant de l'entrepreneur et 6 représentants de la municipalité afin d'évaluer l'état des fondations et la structure du centre municipal. Selon les dires des experts, la fondation est relativement en mauvais états. Un délaminage du béton du mur de fondation s'effectue avec le temps rendant ce dernier sablonneux. Il est par contre proposé par l'ingénieur en structure de créer une structure compensatoire (mur porteur ou un système poutre-colonne) afin de répartir la majorité de la charge murale sur une nouvelle structure. L'entrepreneur proposera des correctifs à être approuvés par les élus.

#### **5.7.2 Emplacement des séances du conseil – mois de juin**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation au centre municipal sont en cours conformément à la résolution numéro 15-04-75;

CONSIDÉRANT QUE les travaux empêcheront la tenue de l'assemblée du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de modifier le lieu de l'assemblée du conseil en vertu de l'article 148 du Code municipal moyennant un avis public;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-116

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De tenir l'assemblée du Conseil municipal du 1er juin 2015 au 9, rue de l'École, à la bibliothèque Armand-Miller, et d'afficher cette décision aux endroits autorisés par le Conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTÉ

## **5.8 Renouvellement**

### **5.8.1 Subvention – comité Culturel**

EN CONSÉQUENCE,

15-05-117

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le versement numéro 2 au comité Culturel au montant de 1 500\$

ADOPTÉ

### **5.8.2 Subvention – comité d'Embellissement**

15-05-118

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le versement au comité d'Embellissement au montant de 5 020\$

ADOPTÉ

### **5.8.3 Journal Le Suroit Régional**

CONSIDÉRANT QUE la proposition du journal Le Suroit Régional pour des publications à même ce journal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire promouvoir cette année la persévérance scolaire, l'hommage aux bénévoles, la Fête Nationale, l'implication des pompiers volontaires et les vœux du temps des fêtes;

15-05-119

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat de publication au journal Le suroit Régional au montant de 400\$ plus les taxes pour l'année 2015.

- Fête Nationale de juin 50.00 \$
- Pompiers volontaires en septembre 100.00 \$
- Vœux du temps des fêtes en décembre 100.00 \$

ADOPTÉ

## **5.9 Règlement numéro 347-15 de tarification des travaux de la branche 5G et une partie de la branche 5H de la rivière Esturgeon**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 347-15**

ATTENDU QU' une demande a été déposée visant l'entretien de la branche 5H et une partie de la branche 5G de la rivière Esturgeon;

ATTENDU QUE la municipalité a appuyé la demande pour la branche 5H et une partie de la branche 5G par la résolution numéro 12-11-210 en date du 5 novembre 2012;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués sous surveillance de chantier;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-120

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le présent règlement soit adopté :

## **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement portant le titre de règlement numéro 347-15 taxation de la branche 5H et une partie de la branche 5G de la rivière Esturgeon.

## **Article 2**

Qu'une répartition sous forme de taxe soit imposée aux propriétaires concernés par le règlement de taxation de la branche 5H et une partie de la branche 5G de la rivière esturgeon dont le tableau de répartition se lit comme suit :

PROPRIÉTAIRES	MATRICULE	LOTS	HECTARES	MONTANT
Ferme Symajomag inc.	8611-65-8505	P 10	0.569	153.94 \$
Ferme Symajomag inc.	8611-73-5550	P 11	8.628	2 335.35 \$
Normandeu Liliane	8611-82-1590	P 12	5.264	1 424.87 \$
Ferme Donald & Claudette Brosseau	8611-82-5652	P 12	6.076	1 644.51 \$
Ferme Donald & Claudette Brosseau	8611-91-2590	P 13	11.809	3 196.09 \$
Ferme Donald & Claudette Brosseau	8709-48-5595	P 22	0.901	244.05 \$
Ferme MRTG inc.	8710-28-0586	P 14, 16, 17, 18	70.117	18 977.55 \$
Viau Jean	8710-45-9575	P 19	11.286	3 054.36 \$
Ferme Donald & Claudette Brosseau	8710-54-9035	P 20, 21	14.958	4 048.38 \$
Descoteaux Alain	8710-61-7530	P 22-4	0.625	168.96 \$
McClenaghan James	8710-71-4510	P 22-4	0.758	205.09 \$
Robert-Robichaud Stéphanie	8710-82-0505	P 22-3	0.969	262.35 \$
Thauvette Jean-Claude	8710-82-5050	P 22-1	0.034	9.39 \$
Raymond Mireille	8710-84-1070	P 20, 21	6.001	1 624.33 \$
Ferme MRTG inc.	8710-90-4580	P 23, 24	11.321	3 064.21 \$
Raymond Mireille	8710-95-0988	P 21	0.047	12.67 \$
Cyr Guy	8711-36-3095	P 12	0.031	7.98 \$
Les fermes du Coteau PG	8809-09-5050	P 25	10.64	2 879.77 \$
Lamoureux Jean-Guy	8809-18-5050	P 26	11.849	3 206.89 \$
La Ferme des Moissons	8809-27-3555	27	1.461	395.64 \$
Dubuc Marie-Ève	8810-09-3590	P 20, 21	0.023	6.10 \$
Goyer Édith	8810-63-6040	P 26	0.036	9.86 \$
TOTAL				46 932.32 \$

La valeur totale du coût des travaux au tableau de la répartition apparaissant à cet article est partielle. Il est possible que des travaux supplémentaires surviennent. Alors, une seconde facturation, sous forme de taxe, aura lieu selon la superficie contributive attribuable au matricule en question sur la superficie totale. De cette manière, la répartition totale des coûts rendue nécessaire sera complète pour chaque matricule.

## **Article 3**

Cette compensation est payable en un seul versement pour un montant de moins de 300.00 \$ et deux versements pour un montant de 300.00 \$ et plus. Cette compensation est récupérable au même titre qu'une taxe foncière. Elle est applicable en totalité à la partie EAE des matricules mentionnés au tableau de l'article 2.

## **Article 4**

Le taux d'intérêt est celui applicable à l'année courante au règlement de taxation en vigueur soit de 12% et si la facture n'est pas acquittée dans les trente (30) jours de la facturation.

## **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Francine Daigle  
Mairesse

Michel Morneau, urbaniste, OUQ  
Directeur général

Avis de motion : 7 avril 2015  
Adoption du règlement : 4 mai 2015  
Affichage : 6 mai 2015

### **5.10 Règlement numéro 348-15 de tarification des travaux de la branche 43 de la rivière des Fèves**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 348-15**

- ATTENDU QU' une demande a été déposée visant l'entretien de la branche 43 de la rivière des Fèves;
- ATTENDU QUE la municipalité a appuyé la demande pour la branche 43 par la résolution numéro 13-06-147 en date du 3 juin 2013;
- ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués sous surveillance de chantier;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-121

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le présent règlement soit adopté :

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement portant le titre de règlement numéro 348-15 taxation de la branche 43 de la Rivière des Fèves.

#### **Article 2**

Qu'une répartition sous forme de taxe soit imposée aux propriétaires concernés par le règlement de taxation de la branche 43 de la rivière des Fèves dont le tableau de répartition se lit comme suit :

<b>Propriétaires</b>	<b>Matricule</b>	<b>Lots</b>	<b>Hectares</b>	<b>Montant</b>
Yannick Byette	8606-89-4080	P 199	4.738	1 002.49 \$
Neil MacKay	8706-43-0560	P207, P208, 209, 210, 212, P213	14.266	3 021.32 \$
Dominic Lazure	8707-43-5035	P 201	0.193	41.54 \$
Douglas Wight	8707-53-7030	P 81	0.673	141.24 \$
2548-0476 Qc Inc.	8706-07-4076	200, P 201, 203, 204	47.686	10 099.69 \$
Malcolm MacKay	8706-24-9580	206	14.727	3 118.25 \$
Frederick Neil MacKay	8706-25-1055	205	17.094	3 619.49 \$
Fernand Magnette	8706-51-9505	211, 218, P 219, 220 P 221	0.705	149.54 \$
Frederick Neil MacKay	8706-88-0550	P 207	0.581	121.85 \$
Fernand Magnette	8706-96-3085	215	0.283	60.92 \$
Fernand Magnette	8706-97-0505	214	0.237	52.62 \$
Shawn Mackay	8706-98-8670	344	0.404	85.85 \$
Gaétan Byette	8707-34-7005	P 199	0.108	22.15 \$

2548-0476 Qc Inc.	8707-94-9050	78	6.341	1 343.12 \$
Frederick Neil MacKay	8707-99-5070	82	4.295	911.10 \$
Frederick Neil MacKay	8807-03-9580	77	1.063	227.08 \$
Louise Beaulieu	8807-18-4505	P 81	16.476	3 489.34 \$
The Maria Mackay	8807-22-2570	76	0.876	185.54 \$
	TOTAL			27 693.15 \$

La valeur totale du coût des travaux au tableau de la répartition apparaissant à cet article est partielle. Il est possible que des travaux supplémentaires surviennent. Alors, une seconde facturation, sous forme de taxe, aura lieu selon la superficie contributive attribuable au matricule en question sur la superficie totale. De cette manière, la répartition totale des coûts rendue nécessaire sera complète pour chaque matricule.

### **Article 3**

Cette compensation est payable en un seul versement pour un montant de moins de 300.00 \$ et deux versements pour un montant de 300.00 \$ et plus. Cette compensation est récupérable au même titre qu'une taxe foncière. Elle est applicable en totalité à la partie EAE des matricules mentionnés au tableau de l'article 2.

### **Article 4**

Le taux d'intérêt est celui applicable à l'année courante au règlement de taxation en vigueur soit de 12% et si la facture n'est pas acquittée dans les trente (30) jours de la facturation.

### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Francine Daigle  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Michel Morneau, urbaniste, OUQ  
Directeur général

Avis de motion : 7 avril 2015  
Adoption du règlement : 4 mai 2015  
Affichage : 6 mai 2015

#### **5.11 Location de la salle communautaire – Académie des jeunes sportifs**

Suite à la demande de l'Académie des jeunes sportifs afin de louer la salle pour l'été 2015 au montant de 100\$, le Conseil municipal indique que ceci n'est pas conforme au règlement visant à tarifier des services numéro 346-15 et il n'y a pas lieu de déroger aux articles applicables.

## **6. Incendies et sécurité civile**

### **6.1 Rapport – conseiller**

Le rapport des activités du mois est effectué par monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

### **6.2 Démission – Stéphane Giroux – pompier**

Le Conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Stéphane Giroux à titre de pompier du Service de Sécurité Incendie de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Les élus remercient monsieur Giroux pour les services rendus à la municipalité.

### **6.3 Nomination – lieutenant – Alain Thibault**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de Sécurité en incendie de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination se fait conformément à l'article 6 du règlement 342-14 concernant la création d'un service sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur Alain Thibault au poste de lieutenant du Service de Sécurité Incendie de la municipalité de Saint-Urbain-Premier

ADOPTÉ

### **6.4 Entente intermunicipale en incendie – Howick**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure des ententes avec les municipalités limitrophes pour une couverture adéquate des territoires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multicaserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (Action 34: objectif 6, art.6.2.1. alinéa F) paragraphe 2);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des incendies, Monsieur Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-123

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau à signer une entente intermunicipale en entraide incendie avec la municipalité de Howick (territoire de Très-Saint-Sacrement).

ADOPTÉ

### **6.5 Achat(s) et contrat(s)**

#### **6.5.1 Casques – révision du prix de la soumission**

CONSIDÉRANT QUE le prix des casques des pompiers à même la soumission à la résolution 15-3-61 n'est plus valide;

CONSIDÉRANT QU' il a été effectué de nouvelles soumissions auprès de CMP Mayer et Aréo-feu;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-124

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'achat de 9 casques pour les pompiers chez le fournisseur Aréo-feu au montant de 2 025 \$ plus les taxes et la livraison avec l'ajout d'un insigne au montant de 45 \$ chacun, l'ensemble conformément à la soumission numéro 35 538.

ADOPTÉ

## **7. Travaux publics et assainissement**

### **7.1 Rapport – conseiller**

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

### **7.2 Démission – Sylvain Thibault – employé de voirie et assainissement**

Le Conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Sylvain Thibault au poste d'employé voirie et assainissement des eaux de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Les élus remercient monsieur Thibault pour les services rendus à la municipalité.

### **7.3 Appel de candidature – emploi – employé de voirie et assainissement**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'employé de voirie et assainissement des eaux est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-125

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à l'affichage du poste d'employé de voirie et assainissement des eaux, de former un comité de sélection et de procéder à des entrevues en vue de combler ce poste.

ADOPTÉ

### **7.4.1 Chemin Grande-Ligne - asphalte et accotements – refus et appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier priorise le réasphaltage d'environ 2 000 mètres, nouvelle couche de roulement, du 335 chemin Grande-Ligne à la Montée Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 avril;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme, peu importe le type d'asphalte, est de 111 956,57\$, soit Ali construction;

CONSIDÉRANT QUE ce montant dépasse l'estimé préliminaire avant de procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de respecter les conditions d'octroi de contrat dont notamment la politique de gestion contractuelle de la municipalité pour les octrois de contrat de plus de 100 000\$;

15-05-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De rejeter l'ensemble des offres des soumissionnaires.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un nouvel appel d'offres et d'afficher celui-ci sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉ

#### **7.4.2 Rue du Forgeron – asphalte – octroi**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire asphalter 182 mètres sur la rue du Forgeron et ceci jusqu'à la Montée Grande-Ligne, à même la dernière phase de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 avril;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme, peu importe le type d'asphalte, est de 37 821.26\$, soit Sintra;

15-05-127

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat d'asphaltage à Sintra au montant de 37 821,26\$ plus les taxes pour la mise en place de la couche de base de la dernière phase de la rue du Forgeron.

ADOPTÉ

#### **7.4.3 Surveillance de chantier et laboratoire – travaux d'asphaltage - rue du Forgeron**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-05-127 octroyant un contrat d'asphaltage sur la rue du Forgeron;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'assurer une surveillance dans le cadre de ces travaux;

15-05-128

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme Groupe ABS afin d'assurer la surveillance des travaux de mise en place de l'asphalte sur la rue du Forgeron, l'ensemble selon la soumission numéro 150 893 avec la fourniture d'un technicien de chantier au montant de 70\$ de l'heure plus les frais applicables; les frais de laboratoire sont au besoin approuvés par le directeur général monsieur Michel Morneau.

ADOPTÉ

#### **7.4.4 Modification – glissière – chemin de la rivière des Fèves nord**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-04-98 octroyant un mandat à Ployard 2000 pour la pose d'une nouvelle glissière au pont enjambant la branche 21 de la rivière des Fèves à la hauteur du chemin de la rivière des Fèves nord;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général monsieur Michel Morneau a demandé une modification à la conception afin d'ajouter des supports, trois à chaque glissière, pour rendre les installations conformes aux normes du ministère du Transport du Québec, afin de réduire la portée de chaque portion de glissière;

15-05-129

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 7 656,88\$, au lieu de 5 510,30\$, plus les taxes pour le remplacement des deux glissières du pont traversant la branche 21 de la rivière des Fèves.

ADOPTÉ

## **7.5 Balayage de rues**

15-05-130

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Balayage Pro, plus bas soumissionnaire au taux de 75\$ de l'heure, l'ensemble selon la soumission numéro 10 819 daté du 27 avril 2015.

ADOPTÉ

## **7.6 Achat d'arbres – développement du Forgeron**

15-05-131

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à signer les contrats visant l'acquisition d'environ 12 nouveaux arbres et au besoin remplacer ceux qui sont morts dans la phase I, II et III du développement du Forgeron.

ADOPTÉ

## **7.7 Contrat de déneigement routier – autorisation d'appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de trois ans arrive à son échéance cette année;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de retourner en appel d'offres pour une période de trois ans;

15-05-132

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres et le déposer sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des propositions des soumissionnaires.

ADOPTÉ

## **7.8 Reddition 2014– MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 39 628 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-133

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

## **8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport**

### **8.1 Rapport – inspectrice**

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

### **8.2 Piste cyclable – étude préliminaire – octroi**

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la piste cyclable (bande cyclable ou voie partagée) en bordure de la montée de la rivière des Fèves est une priorité du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon cyclable doit être étudié plus en profondeur afin d'évaluer la possibilité d'améliorer les conditions générales (largeur, obstacles et autres) afin de créer un lien plus sécuritaire pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a procédé à un appel d'offres auprès de deux firmes soit Cima et WSP;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Cima est de 18 500 \$ et celle de WSP est de 5 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les propositions répondent aux livrables demandés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-134

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme WSP afin de procéder à une étude préliminaire de faisabilité pour la mise en place d'une bande cyclable/voie partagée sécuritaire au montant de 5 200\$ plus les taxes, conformément à l'offre de service numéro p15-11039-01 du 30 avril 2015

ADOPTÉ

## **9. Bibliothèque, culture et patrimoine**

### **9.1 Rapports – conseiller (ère)**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités des comités.

## **10. Loisirs et divertissement**

### **10.1 Rapport – conseiller**

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait le rapport des activités du mois.

#### **10.2.1 Achat – poussière de brique et pose**

CONSIDÉRANT la municipalité doit maintenir ses installations sportives dont le terrain de balle dans le cadre de la subvention du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS);

CONSIDÉRANT QU' une certaine quantité de matière doit être ajoutée à l'avant-champ du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-135

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Multi-surface Giguère inc. pour la fourniture d'au plus 13 tonnes de washington ball mix, l'épandage du matériel et le nivellement conformément à l'offre du 2 avril 2015 au montant de 3 925\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

### **10.2.2 Équipement électrique**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer les installations électriques desservant notamment le terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de détérioration des installations est relativement important et requiert une attention particulière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à monsieur Bruno Landry, électricien, d'étudier le dossier et de fournir une proposition de travaux correctifs;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-136

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Bruno Landry électrique afin de modifier les installations électriques du terrain de balle au montant de 8300\$, l'ensemble selon la soumission BLE 20-15 datée du 30 avril 2015.

ADOPTÉ

### **10.2.3 Cabanon pour équipement électrique**

CONSIDÉRANT QUE le code électrique d'Hydro-Québec exige que les équipements électriques de la boîte électrique doivent maintenant être placés à l'intérieur d'un petit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ceci améliore la durabilité des installations en les abritant correctement ;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-137

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir un cabanon, de 4 X 14 pieds pour les installations électriques chez Cabanon Boyer au montant de 3 390\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

### **10.2.4 Entretien du terrain de balle – lignage et nivelage**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle requiert un lignage et un nivelage courant;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-138

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De retenir les services de monsieur Yves Faubert pour le lignage du terrain au montant de 15\$ la fois et pour le resurfacage de l'avant-champ au montant de 20\$ la fois; l'ensemble au besoin.

ADOPTÉ

### **10.2.5 Toilette**

15-05-139

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De recourir au service de Sanibert pour la fourniture d'une toilette portative au montant de 100 \$ plus les frais d'installation et de retour (30\$) pour la saison de la balle 2015.

ADOPTÉ

## **11. Environnement et embellissement**

### **11.1 Rapport – conseiller (ère)**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait le rapport des activités du mois.

## **12. Varia**

### **12.1 Slogan**

Les élus favorisent le slogan du bandeau internet « La vie de la campagne tout près de la cité ».

### **12.2 Grand rendez-vous des régions**

Le point est retiré.

### **12.3 Accotements – route 207**

CONSIDÉRANT l'orniérage constaté par plusieurs personnes à même les accotements de la montée Grande-Ligne (route 207);

EN CONSÉQUENCE,

15-05-140

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau d'engager une entreprise à son choix afin de replacer l'accotement à niveau de la route 207.

ADOPTÉ

### **12.4 Îlots déviateurs**

Les élus discutent du projet d'îlots déviateurs et de la priorisation des projets du Ministère des Transports du Québec alors que nous sommes toujours sur la liste des projets à prioriser concernant les îlots déviateurs.

## **13. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h22.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général